

DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATIONS SAMEDI 21 AVRIL 2018



MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE SAINTE-MAURE-DE-TOURAINÉ

MAISON DES ASSOCIATIONS SOLIDAIRES

AMÉNAGEMENT DES GARES MAILLÉ ET NOYANT-DE-TOURAINÉ



Communauté de communes Touraine Val de Vienne

14 route de Chinon 37220 PANZOULT
Tél. 02 47 97 03 26 - contact@cc-tvv.fr - www.cc-tvv.fr

SOMMAIRE

INAUGURATIONS SAMEDI 21 AVRIL 2018

MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE	
SAINTE-MAURE-DE-TOURAINÉ	1
I - CONTEXTE	2
II - RÉALISATION	3
III - FINANCEMENT	4
IV - PROFESSIONNELS AU SEIN DE LA MSP :	5
MAISON DES ASSOCIATIONS SOLIDAIRES	6
I - CONTEXTE	7
II - CONTENU	8
III - RÉALISATION	9
IV - COÛTS.	10
AMÉNAGEMENT DES GARES	
MAILLÉ ET NOYANT-DE-TOURAINÉ	11
I - L'ÉTUDE SUR LES TRANSPORTS.	12
II - LA MAÎTRISE FONCIÈRE	13
III - LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT	14
IV - FINANCEMENT	15
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	17
CONTACT :	17
NOS PARTENAIRES	17

MAISON DE SANTÉ
PLURIDISCIPLINAIRE
À SAINTE-MAURE-
DE-TOURAINÉ



Communauté de communes Touraine Val de Vienne

14 route de Chinon 37220 PANZOULT
Tél. 02 47 97 03 26 - contact@cc-tvv.fr - www.cc-tvv.fr

I - CONTEXTE

Ce projet s'inscrit dans un projet plus global à l'origine à savoir la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) et de deux cabinets satellites.

Comme suite à la réflexion engagée en 2011 à l'initiative du Dr LIARD, un cahier des charges pour une étude préalable à la réalisation d'un pôle santé multi-sites a été rédigé : une maison de santé pluridisciplinaire à Sainte Maure et deux cabinets satellites à Saint Epain et à Nouâtre afin de préserver les pharmacies existantes. Le comité de pilotage composé d'élus et des professionnels de santé l'a validé le 16 février 2012.

Parallèlement le dossier de présentation en cours d'élaboration avec les professionnels de santé a fait l'objet d'échanges avec les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'étude confiée au cabinet ADOPALE s'est poursuivie en 2013. Le diagnostic et le projet des professionnels ont été présentés à l'ARS en décembre 2012. La seconde phase de l'étude (pré-programmation et niveau de loyers attendus) a été rendue et présentée en comité de pilotage le 28 février 2013.

Le dossier complet a été validé par l'ARS en décembre 2013. Cet avis favorable a permis de solliciter les subventions de l'Etat, de la Région et du Conseil départemental.

Le 2 juin 2014, la Communauté de communes a pris la compétence pour la réalisation de la MSP à Sainte-Maure-de-Touraine et de deux cabinets satellites à Saint-Épain et Nouâtre.

La construction du cabinet satellite de Saint-Épain débutera au printemps 2018. La réhabilitation de la maison médicale de Nouâtre est programmée pour 2018/2019.

Les professionnels de santé, sous l'égide du Docteur Liard de Saint-Épain se sont organisés en association et ont ainsi confirmé leur engagement.

II - RÉALISATION

Le projet a consisté en la réalisation de 6 cabinets de généralistes, deux cabinets infirmiers, d'un cabinet mutualisé diététicien et psychologue, de deux cabinets orthophonistes et d'un studio pour l'accueil d'un étudiant, pour une superficie globale de 693 m².

Une consultation a été engagée et la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet CORSET ROCHES pour un montant de 105 000 € fin 2014. Le coût d'objectif était d'1.5 millions d'euros.

L'acquisition de la parcelle a été réalisée pour 130 000 € auprès de l'hôpital.

Le permis de construire de la MSP a été déposé et a été validé début 2016.

L'éligibilité au FCTVA a été notifiée le 4/12/2015.

L'actualisation du dossier a été adressée à l'ARS dès accord du PC.

Le dossier de demandes de subventions (Contrat de Plan État - Région : CPER) a été envoyé aux services de l'État et de la Région pour instruction.

Les marchés de travaux ont été attribués le 30 mai 2016. Les Ordres de Services ont été remis le 27 juin.

- Le gros œuvre a démarré le 5 septembre 2016.
- La durée du chantier était de 12 mois.

L'ouverture de la Maison de Santé Pluridisciplinaire a eu lieu en novembre 2017. Un kinésithérapeute a rejoint la MSP en janvier 2018.

III - FINANCEMENT

Le projet est financé dans le cadre du CPER 2015-2020 et par le Conseil départemental.

Postes de dépenses	Montant HT	Financement	Montant	Notification
Acquisitions foncières	130 000,00	Aides publiques Etat – CPER-VT	920 000,00 182 500,00	01/12/2016
Construction	1 317 424,00	Collectivités locales		
Divers	122 353,00	Région CPER Région Contrat de Pays	83 000,00 124 500,00	12/05/2017 09/06/2017
Études et MO	118 838,00	Feader Département	415 000,00 115 000,00	18/07/2017 25/09/2015
		Autofinancement : Fonds propres Emprunt	768 615,00 68 615,00 700 000,00	
	1 688 615,00		1 688 615,00	

IV - PROFESSIONNELS AU SEIN DE LA MSP :

4 médecins

1 kinésithérapeute

2 orthophonistes

1 diététicienne

1 psychologue

1 cabinet infirmier libéral

1 cabinet infirmier (centre de soins du Couvent)

2 cabinets médecins sont disponibles permettant des permanences de spécialistes

1 salle d'urgence

1 logement de stagiaire est disponible pour l'accueil d'étudiant.

MAISON DES ASSOCIATIONS SOLIDAIRES



Communauté de communes Touraine Val de Vienne

14 route de Chinon 37220 PANZOULT
Tél. 02 47 97 03 26 - contact@cc-tvv.fr - www.cc-tvv.fr

I - CONTEXTE

Projet porté initialement par la mairie de Sainte-Maure de Touraine, il est devenu communautaire après avoir été identifié et inscrit au sein du Projet de Territoire Durable communautaire de l'ancienne Communauté de Communes de Sainte-Maure de Touraine.

En effet, au regard des conditions d'hébergement de trois associations œuvrant auprès de personnes les plus démunies (l'Ami de Pain, la Croix Rouge française et Les Restaurants Relais du Cœur) sur la commune de Sainte-Maure de Touraine, la Communauté de communes a souhaité engager une réflexion pour leur regroupement au sein d'une Maison des Associations Solidaires (MAS).

Dans un contexte social de plus en plus tendu, le nombre de bénéficiaires accueillis ne cesse d'augmenter pour ces trois associations, dont deux sont des antennes locales de structures nationales (la Croix Rouge Française et les Restaurants Relais du cœur).

Ce projet va permettre aux bénévoles de travailler dans un cadre plus adapté, fonctionnel, convivial tout en privilégiant une mutualisation des espaces pour ces trois structures. Favoriser un contact privilégié auprès des plus démunis, apporter une écoute dans un cadre reconnu et clairement identifié sont préconisés.

II - CONTENU

Le bâtiment (ancienne Poste) situé au 15 rue du 8 mai 1945 à Sainte-Maure-de-Touraine est en plein cœur de ville. Ce site, en plus d'être très accessible, offre la possibilité d'un stationnement aisé à proximité.

D'une superficie de près de 350 m², la Maison des Associations Solidaires héberge :

- L'Ami de Pain : une épicerie sociale qui permet aux familles de pouvoir venir « acheter » (petite participation demandée auprès des bénéficiaires) leurs produits de première nécessité.
- La Croix Rouge Française (Unité Locale de Chinon) qui offre la possibilité de venir se vêtir au sein de la vestiboutique mais également de bénéficier de paniers-repas.
- Les Restaurants Relais du Cœur assurent une aide alimentaire par la distribution de repas.

L'ensemble de ces trois associations œuvrent ensemble, grâce aux bénévoles, pour accompagner les publics les plus en difficulté en leur proposant un accueil privilégié et bienveillant.

III - RÉALISATION

Au regard de la nature du bâtiment, il a été nécessaire, en préalable à tous travaux, de lancer différentes études/plans complémentaires. Un plan topographique, une étude relative à la charpente et un diagnostic avant-travaux pour l'amiante ont permis de mieux appréhender les travaux à engager.

Une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'un architecte (SCP BREUST-CHABRIER architectes associés) assisté d'un bureau d'études fluides, électricité, économie de la construction (CETI) a été missionnée pour la réalisation de cette opération.

Les travaux ont commencé début 2016 avec une 1ère tranche de travaux comprenant le désamiantage et les démolitions intérieures.

A l'issue de cette phase, la 2ème tranche relative au gros œuvre et aux aménagements intérieurs s'est poursuivie jusqu'à la date de réception, le 27 juillet 2017.

10 lots ont été attribués pour un montant total de travaux de près de 300 000 € HT.

Des travaux en matière de signalétique ont été réalisés avant la mise à disposition des locaux auprès des trois structures le 20 décembre 2017.

IV - COÛTS

Le bâtiment appartenait à la commune de Sainte-Maure de Touraine.
Il a été vendu à la Communauté de communes à l'euro symbolique.

Le plan de financement global de cette opération est le suivant :

Dépenses € (HT)	Recettes € (HT)	%	Financeurs
	50 000	11,11	Département (CDDS 2015)
	105 000	23,33	État (DETR 2017)
	63 460	14,1	Département (F2D)
	231 540	51,46	CCTVV
450 000	450 000		

AMÉNAGEMENT
DES GARES
MAILLÉ
NOYANT-DE-TOURAINÉ



Communauté de communes Touraine Val de Vienne

14 route de Chinon 37220 PANZOULT
Tél. 02 47 97 03 26 - contact@cc-tvv.fr - www.cc-tvv.fr

I - L'ETUDE SUR LES TRANSPORTS

Sur proposition de la Région, une étude avait été confiée en 2011 par la CCSMT au cabinet EFFIA sur la mobilité et l'aménagement des gares. Ce dernier avait présenté des scénarios d'aménagement des gares afin de déterminer les actions à mettre en œuvre pour améliorer leur fonctionnement et en particulier les conditions d'accès et de stationnement aux abords des gares de Noyant, Maillé, Villeperdue et la Celle St Avant (dans le cadre d'un groupement de commande).

En septembre 2012, un premier courrier a été adressé à RFF et la SNCF concernant les parcelles impactées par les projets de la CCSMT.

1. Réalisation d'un chemin piétonnier de la rue des Barons à l'accès au quai Est pour la gare de Villeperdue.
2. L'extension des parkings à l'est des voies ferrées pour la gare de Noyant (43 places possibles).
3. L'extension du parking de la gare de Noyant à l'Ouest des voies ferrées.

II - LA MAÎTRISE FONCIÈRE

Le Conseil communautaire réuni le 26 septembre 2016 a validé les conventions proposées par la SNCF aux conditions suivantes

Gare de Noyant/Sainte Maure :

Mise à disposition aux conditions suivante pour deux parcelles de 800 m² et 635 m²

- Redevance sur la base de 1.50 €
- Durée des conventions de 8 ans.

Ainsi le coût global pour les deux parcelles de 800 m² et 635 m² s'élève à 2 152.50 €/an.

Gare de Villeperdue et Maillé :

Mise à disposition à titre gracieux pour 2 ans (fin 31/05/2018) avant proposition d'acquisition de :

- deux parcelles pour 730 m² à Villeperdue ;
- une parcelle de 39 m² à Maillé (le nouveau parking étant situé sur une parcelle communale).

Par ailleurs l'ex CC de Sainte-Maure-de-Touraine avait acquis auprès de la Sté AGRIAL deux parcelles (10 ares 80) sur lesquelles étaient implantés deux silos qu'elle a démolis avec la participation financière d'AGRIAL.

III - LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Le maître d'œuvre Cahier de Route – Ballan Miré, associé à PRISME TOPO pour un marché global de 25 475 € HT a été retenu au Conseil du 14 décembre 2016.

Dans le cadre du DCE, il était prévu :

- Gare de Maillé : 18 places+ 1 PMR ;
- Réalisation d'un chemin piétonnier de la rue des Barons à l'accès au quai Est pour la gare de Villeperdue ;
- L'extension des parkings à l'est des voies ferrées pour la gare de Noyant (57 places + 4 PMR) ;
- Aménagement de la piste cyclable entre Sainte Maure et Noyant.

Les marchés des entreprises ont été attribués au Conseil communautaire du 31 octobre 2016

	Voirie		éclairage	Esp. Verts	réfection pilastres	TOTAL
	entreprise BELLIN		EIFFAGE ENERGIE	GIRAUD	SOUBISE	
MAILLE	44 807,88 €		5 396,05 €	2 656,70 €	15 987,00 €	68 847,63 €
VILLEPERDUE	29 669,73 €		7 055,70 €	2 328,10 €		39 053,53 €
Piste cyclable	189 883,33 €		775,00 €			190 658,33 €
parking	136 801,39 €	3 385,95 €	12 146,00 €	8 069,90 €		160 403,24 €
						458 962,73 €

Note : Villeperdue a rejoint la CCTVI au 1^{er} janvier 2017.

IV - FINANCEMENT

DEPENSES		FINANCEMENT	
	595 878,00 €		595 878,00 €
Gare de Noyant	297 318,00 €		118 927 €
démolition	104 390,00 €	Région	118 927 €
voirie	140 187,00 €	AGRIAL	31 317,00 €
éclairage	12 146,00 €		
espaces verts	8 070,00 €		
Maîtrise d'œuvre	25 475,00 €		
Coordination SPS	1 050,00 €		
acquisition parcelle Agrial	6 000,00 €		
		F2D Département	178 700,00 €
piste cyclable Noyant	190 658,00 €		
voirie	189 883,00 €		
éclairage	775,00 €	fonds propres	298 251,00 €
Gare de Villeperdue	39 054,00 €		
travaux voirie	29 670,00 €		
éclairage	7 056,00 €		
espaces verts	2 328,00 €		
Gare de Maillé	68 848,00 €		
travaux voirie	44 808,00 €		
éclairage	5 396,00 €		
espaces verts	2 657,00 €		
pilastres réfection	15 987,00 €		

Pour mémoire, la Région a financé à 40 % l'aménagement de la gare de Noyant hors piste cyclable (contrat de pays).

Le plan de financement détaillé de la Région était le suivant :

Opérations	Maîtrise d'ouvrage	Dépense subventionnable € HT	Financement Région		Financement CCSMT
			Subvention régionale	Cadre d'intervention régional	
Acquisition foncière	CCSMT	6 000 €	2 400 €	"Politique d'aménagement des gares prioritaires "	3 600 €
Démolition de 2 silos	CCSMT	104 390 €	41 756 €		62 634 €
Travaux (VRD, éclairage, espaces verts, maîtrise d'œuvre -y compris topographie et coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé)	CCSMT	167 643 €	67 057 €		100 586 €
sous-total		278 033 €	111 213 €		166 820 €
Achat de 2 abris vélos	CCSMT	19 285 €	7 714 €	"Plan Vélo"	11 571 €
sous-total		19 285 €	7 714 €		11 571 €
TOTAL		297 318 €	118 927 €		178 391 €

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

CONTACT :

Communauté de communes Touraine Val de Vienne

14 route de Chinon - 37220 PANZOULT

Tél. 02 47 25 26 00

inauguration@cc-tvv.fr

www.cc-tvv.fr

NOS PARTENAIRES

